

Réf. : CFE/ACO

Lausanne, le 22 janvier 2013

Bilan des dossiers de mutation à fin 2012

Instructions pour les dossiers de mutation à livrer à l'OIT

Mesdames, Messieurs,

Nous vous transmettons, ci-joint, **le bilan des dossiers de mutation** transmis à l'OIT durant l'année 2012. Pour vous permettre de suivre l'évolution quantitative et qualitative de vos dossiers, la statistique de l'année 2012 est accompagnée de celles de 2010 et 2011. Comme à l'accoutumée, nous nous limitons à vous transmettre les **résultats bruts** en vous laissant le soin d'une analyse plus approfondie.

Pour votre information, l'OIT a traité en 2012 un peu plus de 3'000 dossiers de mutation avec plan et un peu plus de 1'000 dossiers sans plan, ce qui représente une nouvelle augmentation par rapport aux années précédentes. Pour les mutations avec plan, le **taux de succès**, par bureau, varie entre **14%** et **100%**, alors que la moyenne générale pour l'ensemble des dossiers a progressé à **85%**. Ce résultat confirme le bien-fondé de la démarche et **nous félicitons l'ensemble de la profession** pour son effort d'adaptation à MD.01-MO.VD.

Il nous semble par ailleurs utile de rappeler et de compléter certains points de notre courrier du 11 décembre dernier ou d'autres courriers antécédents :

- **CENDO** sera remplacé par la plateforme **CONVERGE** courant 2013. Une formation pourra être dispensée aux bureaux privés pour les accompagner dans l'utilisation de ce nouvel outil. Avec la nouvelle plateforme, un responsable "mutations", ainsi qu'un responsable "conservation" pour les bureaux de géomètre conservateur, devront être désignés pour chaque succursale de bureau active. Le nom et les références (mail, téléphone) de chaque responsable devront être indiqués à l'OIT d'ici au 15 février 2013 à aldo.carro@vd.ch.
- Pour les travaux en mensuration numérique ancienne, il est laissé à l'appréciation du GOP d'affecter des valeurs de PrecPlan arrondies à **.0** aux nouveaux points, afin de respecter la tolérance du NT2 (norme 6351, chapitre 4.3).
- Afin de réduire les délais de traitement pour les dossiers complexes, le GOP a la possibilité de livrer un plan avec la CS teintée, ce qui facilite et accélère le travail des opérateurs de la BDCO.
- Le GOP engage sa responsabilité par sa signature. A ce titre, il lui revient de s'assurer de la qualité du dossier (principe de vérification interne de la MO) et notamment de la clarté du schéma d'exécution, garant du respect des règles de l'art.

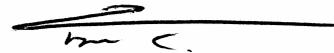
- Afin de garantir une **concurrence loyale** entre bureaux, les normes concernant la mise à jour permanente (mutation) doivent être respectées scrupuleusement pour ce qui concerne les zones de mandat et les travaux à réaliser dans ces zones. De plus, les couches **CS et OD** devront être **intégralement saisies** pour toutes les mutations réalisées dans une **mensuration numérique** récente ou non à partir du **1^{er} juillet 2013**.
- Le **thème adresses** est géré dans sa globalité par l'OIT. Dans le cadre des mutations, le GOP doivent se limiter à positionner les numéros d'adresses à l'endroit des entrées de bâtiment. L'Office se charge ensuite de la mise à jour de l'intégralité du thème au moment de la mise à jour de la BDCO.

Pour les **mutations Interlis**, il s'agit enfin de prendre note que :

- Les seuils de **10 UB** ou de **50 PSit** sont maintenus pour 2013.
- Le processus de mise à jour de la couche **BF** en BDCO impose de ne **pas enlever les anciens points limites** dans le fichier .itf livré à l'OIT. L'Office se charge de les supprimer au moment de la validation du dossier par le RF.
- Le GOP doit respecter son délai de traitement de **3 semaines** (cf. courrier OIT du 17 janvier 2011 et norme 2694). En cas de délai plus important, le GOP doit commander une nouvelle extraction Interlis auprès de l'OIT.

Nous vous remercions de transmettre ces informations aux personnes concernées dans vos bureaux et, tout en vous adressant une nouvelle fois nos félicitations pour les efforts produits dans l'amélioration de la qualité des dossiers de mutation, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations les meilleures.

Le géomètre cantonal



C. Favre

Annexe

- mentionnée